

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 18 JANVIER 2024**

Date de convocation : 10 janvier 2024

Date d'affichage : 26 janvier 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	24

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme TRAN, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme LECLERC, Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Mme MOLLIERE, M. GANDRILLON pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme MONET pouvoir à M. MAIRE.

**Absents** : Mme NGO DJOB, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

**Secrétaire de séance** : M. BOURSE

**N° DEL-2024-006**

**OBJET : TARIFS 2024 DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET CINERAIRES**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°93-23 en date du 08 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire et ses décrets consécutifs,

VU la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

VU l'arrêté du Maire n° 2022-078 relatif au règlement des cimetières,

VU la délibération n°DEL2022-105 en date du 15 décembre 2022 relative à la révision des tarifs des concessions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

VU l'avis favorable de la commission permanente Finances en date du 08 janvier 2024,

CONSIDERANT les tarifs actuels ci-dessous :

TARIFS 2023	10 ANS	15 ANS	30 ANS
EMPLACEMENT	175	328	928

TARIFS 2022	1 PLACE	2 PLACES	2 PLACES TETE BECHE	3 PLACES	4 PLACES	4 PLACES TETE BECHE
CAVEAU AVEC SEMELLE	1400 €	1484 €	1431 €	1760 €	2078 €	1961 €
CAVEAU SANS SEMELLE	954 €	1172 €	1108 €	1394 €	1765 €	1670 €

SITES CINERAIRES	DUREE	COLUMBARIUM	CAVURNE	JARDIN DU SOUVENIR
LA VALLEE	10 ANS	284 €	250 €	GRATUIT
	15 ANS	546 €	546 €	
	30 ANS		928 €	
PRIEURE BLANC	10 ANS	369 € (PLAQUE FOURNIE)		GRATUIT
	15 ANS	630 € (PLAQUE FOURNIE)		

PRIEURE BLANC	85 euros la plaque supplémentaire
---------------	-----------------------------------

CONSIDERANT que le conseil municipal décide de ne pas augmenter la tarification pour l'année 2024,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 : FIXE les tarifs 2024 des concessions funéraires et cinéraires, comme suit :**

TARIFS 2024	10 ANS	15 ANS	30 ANS
EMPLACEMENT	175 €	328 €	928 €

TARIFS 2024	1 PLACE	2 PLACES	2 PLACES TETE BECHE	3 PLACES	4 PLACES	4 PLACES TETE BECHE
CAVEAU AVEC SEMELLE	1400 €	1484 €	1431 €	1760 €	2078 €	1961 €

CAVEAU SANS SEMELLE	954 €	1172 €	1108 €	1394 €	1765 €	1670 €
---------------------------	-------	--------	--------	--------	--------	--------

SITES CINERAIRES	DUREE	COLUMBARIUM	CAVURNE	JARDIN DU SOUVENIR
LA VALLEE	10 ANS	284	250	GRATUIT
	15 ANS	546	546	
	30 ANS		928	
PRIEURE BLANC	10 ANS	(PLAQUE FOURNIE)  369		GRATUIT
	15 ANS	(PLAQUE FOURNIE)  630		

PRIEURE BLANC	85 euros la plaque supplémentaire
---------------	-----------------------------------

**Article 2 :** DIT que les recettes seront imputées sur le budget principal de la commune de l'exercice en cours chapitre 70.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des  
 délibérations  
 Corine VILLECOURT – Maire